

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020

DELIBERATIONS

Huis clos de la séance

Le Maire expose, selon l'article L 2121-18 du CGCT, dans le contexte actuel de crise liée au Covid19, et pour respecter à la fois les décisions gouvernementales qui enjoignent de minimiser le plus possible les contacts et réunions afin de limiter la propagation du virus et de protéger la santé de nos concitoyens en évitant au maximum tout risque de contamination, il lui semble plus que raisonnable que la présente séance se déroule à huis clos. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de tenir cette séance à huis clos.

Don à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY Michel en charge des finances. Ce dernier présente l'appel aux dons de l'Association des Maires et de l'Association des Maires Ruraux des Alpes-Maritimes pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête Alex. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser un don de 500 € à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête Alex.

Subvention au Comité le Souvenir Français de Sedan

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu et délibéré décide à l'unanimité de verser une subvention de 100€ au Comité le Souvenir Français de Sedan.

Convention ABCP avec ENEDIS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, Adjoint au Maire en charge des travaux afin qu'il présente au conseil municipal la convention de service ABCP : Mise à disposition d'Alertes, de Bilans de Consommation et de Puissance, proposée par ENEDIS. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise et donne tout pouvoir au Maire pour signer cette convention et tous les documents afférents.

DIVERS

Point sur les travaux en cours

Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire en charge des travaux, informe le conseil municipal sur les travaux en cours :

- Le chantier de remplacement de la toiture de l'ancienne grange Brunson suit son cours, les délais annoncés devraient être tenus
- La réalisation des enrobés sur trottoirs à Vilette est reporté courant novembre, sous réserve que les conditions climatiques le permettent
- Une modification de l'installation du chauffage à l'école a été faite afin d'améliorer le fonctionnement de ce dernier.

D'autres sont en attente, tels les changements de WC à l'école car ces derniers sont commandés mais il y a un délai pour la livraison.

Monsieur NAPARTY, adjoint au Maire en charge des finances, informe le conseil sur les différentes subventions auxquelles la commune peut prétendre.